

État au 01.05.2024

## Liste des hôpitaux sans accord contractuel relatif aux prestations supplémentaires en division demi-privée et privée

La liste ci-dessous s'applique aux assurances complémentaires d'hospitalisation suivantes :

- HOSPITAL PLUS/COMFORT
- HOSPITAL PLUS/COMFORT BONUS
- HOSPITAL PLUS/COMFORT CLASSICA
- HOSPITAL ECO
- HOSPITAL FLEX
- OMNIA

Si l'hôpital qui vous intéresse figure sur la liste, nous vous prions de bien vouloir vous informer impérativement auprès de nos services avant votre entrée à l'hôpital.

Nous vous renseignons volontiers au **0844 80 81 82**.

Nous ne disposons d'aucune réglementation contractuelle au sujet des prestations complémentaires et des coûts en division demi-privée et privée avec les hôpitaux mentionnés.

Nous prenons en charge les frais appropriés sur le plan économique des prestations complémentaires fournies dans ces hôpitaux dans le cadre du mandat de prestations cantonal. Les frais des traitements non-économiques ne sont pas pris en charge (art. 21.1 c des Conditions générales d'assurance concernant les assurances-maladie complémentaires (CGA)). Cela concerne également les prestations de médecins agréés. Nous nous réservons le droit de vérifier en détail les prestations et les coûts facturés.

Canton	Nom	Lieu	Demi-privé	Privé	Domaine spécialisé
TG	Klinik Seeschau	Kreuzlingen	X	X	Tous les domaines
ZH	Clinique Uroviva	Bülach	X	X	Tous les domaines

\* Uniquement pour les séjours concerné par un cofinancement cantonal

Des modifications sont possibles en cours d'année. Elles restent expressément réservées.